

**COMMISSION APPLICATION DES RÈGLEMENTS**

**13 novembre 2014**

Membres présents: Daniel FERTIN, Thierry GILBERT, Fany GILBERT, Daniuel TRUCHY, Eric MASSE, Michael LESCUREUX, Jean-Baptiste PEYRAUD

Membre excusé: Raymond THILLLOU

**Affaire Paron/Noé 1 - Envol Rive Droite du dimanche 2 novembre 2014**

Carton rouge direct à M. END Stephane d'Envol, licence N° 96562884

Carton rouge direct à M. BADDOU Anass d'Envol, licence N° 96565573

Lecture des rapports et des faits,

Audition de MME. Moreau Marie Claude dirigeante d'Envol

M CABREIRA José, arbitre excusé

M. END Stephane, BADDOU Anass, joueurs et HASSOUNI Brahim capitaine d'Envol excusés

M. CHICOUARD Christophe, dirigeant et MILLEY Patrick, capitaine de Paron/noé 1 excusés

**Décision de la commission:**

Rappel le club d'Envol a plus de sportivité envers le corps arbitrale et les adversaires.

M. END Stephane d'Envol licence N° 96562884 est sanctionné pour un carton rouge direct

**UN match automatique:**

Envol - Guerchy (coupe) le dimanche 9 novembre 2014 (en cas de report la sanction suivra ce dernier).

**plus DEUX matches ferme**

Envol - Senan 1 le dimanche 16 novembre 2014 (en cas de report la sanction suivra ce dernier).

Esnon - Envol le dimanche 23 novembre 2014 ( en cas de report la sanction suivra ce dernier)

M. BADDOU Anass d'Envol licence N° 96565573 est sanctionné pour un carton rouge direct

**UN match automatique:**

Envol - Guerchy (coupe) le dimanche 9 novembre 2014 (en cas de report la sanction suivra ce dernier).

**plus UN match ferme**

Envol - Senan 1 le dimanche 16 novembre 2014 (en cas de report la sanction suivra ce dernier).

**Envol à 2 pts de moins au classement suite aux deux cartons rouge**

Suite à l'arrêt du match le résultat est entériné sur le score de 3 à 2 1pt pour Envol

Pour le match retour la commission demande a ce que soit désigné des arbitres officiels (selon disponibilités)

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission Départementale Disciplinaire d'Appel dans les vingt jours (20 jours) ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification.

Le Responsable de la Commission d'Application des Règlements  
Thierry GILBERT